

**DELIBERATION 2025-02-07**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 25 FEVRIER**

Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20, présents : 13  
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2025

Présents : M. Aymar RIVALLIN - Mme Stéphanie SOURISSEAU - Mme Nathalie BRANGER - M. Romain PASQUINI - M. Jérôme MACE - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Anne HUET - Mme Claire BRANGER - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - Mme Edith RENAUD - M. Guillaume HAULBERT .

Absents excusés : M. Jean-Noël DUGAST a donné pouvoir à Mme Nathalie BRANGER, M. Thierry ERRARD a donné pouvoir à M. Romain PASQUINI, Mme Stéphanie AUBIN a donné pouvoir à M. Aymar RIVALLIN, Mme Salimata FAQUET, M. Steve MANSEAU, Mme Laurence CATIN, Mme Isabelle NAUDOT.  
Secrétaire de séance : M. Matthieu VISONNEAU.

**2025-02-07 - OBJET : DENOMINATION ET NUMEROTATION LOTISSEMENT DE LA CHOLETTERIE**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir un plan d'adressage du futur lotissement de La Choletterie : numérotage et dénomination de la voie.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il est proposé au Conseil Municipal, pour le futur lotissement de La Choletterie d'établir le numérotage et la dénomination de l'unique voie ainsi :

N° de lot	N° de Rue	Nom de Rue
1	1	Impasse des Salamandres
2	3	Impasse des Salamandres
3	5	Impasse des Salamandres
4	7	Impasse des Salamandres
5	2	Impasse des Salamandres
6	4	Impasse des Salamandres
7	6	Impasse des Salamandres
8	8	Impasse des Salamandres
9	17	Impasse des Salamandres
10	15	Impasse des Salamandres
11	13	Impasse des Salamandres
12	11	Impasse des Salamandres
13	9	Impasse des Salamandres

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le numérotage et la dénomination de la voie du lotissement de la Choletterie comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Matthieu VISONNEAU.

Le Maire,

Aymar RIVALLIN.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400889-20250225-07-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

